Charte du conseil municipal des enfants et des jeunes

Lors des dernières élections municipales, une volonté de mettre en place un espace de paroles et d'actions dans lequel les jeunes pourraient être associés à la vie locale, était une idée prédominante. Le CMEJ sera donc une première sur la commune de La Ville du Bois. Il se donne pour objectif d'aider les enfants et les jeunes à devenir des citoyens actifs dans leur commune afin de mettre en place de vrais projets. Les conseillers doivent s'investir dans leur mandat et s'engagent à respecter cette charte.

<u>▶ Le Conseil municipal des enfants et des jeunes</u>

Le CMEJ permettra aux jeunes urbisylvains de participer et de s'impliquer activement dans la vie citoyenne.

Il a pour but:

- de permettre la réalisation de projets en prenant compte de l'intérêt général
- d'établir un lien entre les différentes générations
- de permettre aux jeunes élus d'être entendus, écoutés et consultés
- de développer leur esprit d'initiative et leur sens des responsabilités en proposant des idées
 - de développer leur sens critique en tirant un bilan des actions menées

Le conseiller municipal:

- doit être à l'écoute et attentif
- se doit de représenter aux mieux les idées de ses camarades
- doit savoir exprimer ses idées
- doit savoir respecter les opinions différentes des siennes
- doit avoir un comportement exemplaire lors des réunions, interventions...
- être le représentant des enfants et des jeunes auprès des élus municipaux

<u>♦ Composition et fonctionnement</u>

Le CMEJ sera composé de 16 conseillers : 8 enfants de CM2 et 8 jeunes de 6e et de 5e.

Seuls des Urbysilvains pourront se présenter mais pourront être élus par tous.

Les candidatures concerneront les enfants des écoles Ambroise Paré, des Bartelottes (et Notre Dame) et les collégiens de Nozay (et de l'ISC). Une parité est obligatoire (sauf en cas de manque de candidat/e).

Cette année étant une première et souhaitant commencer au plus vite l'investissement de chacun, les élections auront lieu en Novembre 2021 dans les différents établissements scolaires.

Après les élections et l'intronisation (cérémonie officielle) des conseillers, une autre élection sera réalisée afin d'élire un maire parmi eux. Le rôle de chacun sera ensuite bien expliqué.

Des commissions seront organisées (réunions de travail) pour discuter des différents projets à réaliser. Les différents thèmes abordés constitueront les groupes de travail. Les commissions auront lieu toutes les deux semaines ou une fois par mois (à définir).

La présence des conseillers est naturellement indispensable au bon fonctionnement de chaque commission, cela étant dit des absences peuvent arriver, il est donc important de les justifier si possible. En cas d'absences trop répétées, non justifiées, le mandat peut être remis en cause. La décision sera prise avec l'ensemble du conseil.

Les commissions seront encadrées par un élu du conseil municipal référent à la jeunesse et de l'animatrice chargée du projet.



Dauphin Julie

①: à venir

☐ : cmej@lavilledubois.fr

Fiche de candidature

Candidat(e)
Nom : Prénom :
Classe /Établissement :
Date de naissance :
Fille ou Garçon :
Je déclare présenter ma candidature à l'élection du Conseil municipal des enfants et des jeunes.
Je m'engage à assister à toutes les séances de commissions et à respecter la charte ci-jointe. En cas d'absence je dois avertir l'animatrice.
Date de clôture des candidatures : le 1 ^{er} Octobre 2021
Signature :
Parents:
Je soussigné (e), père, mère, représentant légal de (*)
- autorise mon fils/ma fille* à se présenter à l'élection du conseil municipal des enfants et des jeunes.
- autorise mon fils/ma fille* à assister aux commissions, aux manifestations et commémorations.
 - à prévenir en cas d'absence de mon enfant. - à respecter et aider mon enfant à respecte la charte.
- a respecter et alder mon emant à respecte la charte.
Par ailleurs, je déclare donner mon accord pour la prise de photos/de films de ma fille/ mon fils lors des différentes participations aux activités et commémorations ainsi qu'à leurs diffusions sur tout support de communication et d'information relatif à la promotion de ces activités.
Coordonnées des parents ou représentant légal
□ :
① :
₫:
Signature :

conseil municipal



des enfants et des jeunes